

## ANNEXE 10 : PROPOSITION DE PHASAGE DES CHANTIERS DE TRANCHEE ET L'ENTREPRISE (exécutant) ET LE

0 concernée par la mission ; X prestation obligatoire ; - prestation facultative

PRESTATIONS	MISSIONS			ENTREPRISE NON HABILITÉE	ENTREPRISE HABILITÉE
	CG	MO	Entr.		
Signalisation du chantier		o	o	X	Conforme à l'arrêté de circulation affiché sur le chantier.
Permission de voirie		o	o	X	L'entreprise dispose des prescriptions techniques sur le chantier (copie autorisation de voirie).
Découpe de la voirie		o	o	X	Sur toute la hauteur des couches liées, à la bêche ou à la scie.
Terrassement		o	o	X	Évacuation systématique sauf avis contraire et écrit du maître d'œuvre.
Reconnaissance des matériaux si réemploi envisagé		o	o	X	Reconnaissance géotechnique : Classification et état hydrique. Réutilisation possible, avec ou sans traitement. Réutilisation impossible : substitution par matériau granulaire.
Blindage		o	o	X	Si tranchée sup à 1,30 m ou décompression des parois. Blindage retiré au fur et à mesure du remblayage.
Nivellement du fond de fouille		o	o	X	Profondeur mini de la génératrice supérieure du réseau sous accotement 60 cm. Profondeur mini de la génératrice supérieure du réseau sous chaussée 80 cm.
Compactage du fond de fouille		o	o	X	Compactage selon le type de matériel (PV3 ou 4, PQ3 ou 4), nombre et vitesse de passe
Point d'arrêt N°1 et vérification de toutes les opérations antérieures par le maître d'ouvrage ou son contrôle extérieur	o	o	o	X	L'entreprise doit prévenir le gestionnaire de la voie une 1/2 journée avant ce stade d'avancement. Le point d'arrêt pourra parfois être levé par téléphone.
Lit de pose et enrobage		o	o	X	Matériau élaboré de carrière : Sable concassé ou GNT conforme à l'autorisation de voirie (fiche technique produit FTP). Type de matériel de compactage et classification. Nombre de passes et vitesse de passe. Épaisseur maxi des couches.
Structure des couches de terrassement					Matériaux élaborés de carrière : GNT conforme à l'autorisation de voirie (FTP).
					Si matériaux d'apport : Conforme à la permission de voirie Si matériaux de réemploi : Reconnaissance géotechnique, classification GTR et état hydrique. Type de matériel de compactage et classification. Nombre de passes et vitesse de passe. Épaisseur maxi des couches.
					Si matériaux d'apport : Conforme à l'autorisation de voirie (Fiche technique produit FTP). Si matériau de réemploi: Reconnaissance géotechnique, classification GTR et état hydrique. Type de matériel de compactage et classification. Nombre de passes et vitesse de passe. Épaisseur maxi des couches.
					Pas de point d'arrêt imposé, mais contrôles inopinés.
					Compactage selon le type de matériel, la classification du sol, nombre de passes et vitesse de passes
					Profondeur mini de la génératrice supérieure du réseau sous accotement 60 cm. Profondeur mini de la génératrice supérieure du réseau sous chaussée 80 cm.
					Sur toute la hauteur des couches liées, à la bêche ou à la scie.
					Conforme à l'arrêté de circulation affiché sur le chantier.
					Reconnaissance géotechnique : Classification et état hydrique. Réutilisation possible, avec ou sans traitement. Réutilisation impossible : substitution par matériau granulaire.
					Si matériaux d'apport : Conforme à la permission de voirie Si matériaux de réemploi : Reconnaissance géotechnique, classification GTR et état hydrique ou FTP.

